

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS**

Le 02 Avril 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation** : 26 Mars 2024. **Présents** : AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole ; CAILLOT Daniel, CHARLOT Alexandre ; CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal ; VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés** : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.); DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Monnette JM.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LEROY Anne (pouvoir à Venuat É.), LOUHET Damien (pouvoir à Gateau M.), MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain, ROLLIN Philippe (pouvoir à Bernard C.), **Absents** : BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent ; GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, SAURAT Jean-François ; **Secrétaire de séance** : COLAS David. **En exercice** : 44. Présents : 29. Votants : 36

**34. Solidarité : Convention Orange enfouissement Saint-Germain-Chassenay**

Vu la convention signée le 27/06/2005 entre Orange et le SIEEEN « pour la mise en souterrain de réseaux aériens de communications électroniques Orange, établis sur supports communes avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité ».

Vu la nécessité de mise en souterrain des réseaux situés « Route de Neuville–Saint Germain Chassenay » par la pose des installations de communications électroniques et la pose des équipements de communications électroniques,

Il est proposé au Conseil Communautaire

- **D'autoriser** la Présidente à signer la convention avec Orange ainsi que tous les documents y afférents.

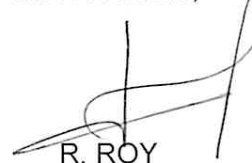
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 02 Avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 04/04/2024  
Et de la publication le 04/04/2024

La Présidente

La Présidente,



R. ROY